

DÉRÈGLEMENTATION : CE QUI A CHANGÉ

Depuis 2000, le secteur a été bousculé par l'introduction de la concurrence. Avant même le changement de statut des entreprises, les modes de gestion, de direction et de management s'orientaient de l'intérêt de l'utilisateur vers celui de l'entreprise (il fallait se préparer à la concurrence et devenir une entreprise comme les autres) puis de l'actionnaire. Cela prend du temps à détruire ce qui a été construit, particulièrement en France où la concurrence a du mal à s'implanter en raison des tarifs régulés.

L'objectif fixé n'est plus l'intérêt des usagers mais celui des actionnaires.

La déréglementation et la concurrence engendrent une telle complexification, un tel gâchis et une telle dé-optimisation du secteur (implantation anarchique des moyens de production, multiplication des terminaux méthaniers pour créer un marché du gaz, absence de cohérence des investissements, insuffisance des investissements sur les réseaux de transport et de distribution, fermeture des moyens de proximité, réorientation de la recherche sur le court terme...) que des sérieux problèmes s'annoncent.

Ce manque de vision à long terme imposé par un marché qui ne veut pas, qui ne permet pas de répondre aux besoins d'investissements très importants pour le futur, conduit à une réelle régression dans le domaine énergétique en termes de réponse solidaire aux besoins

Les lois de 2000, 2003, 2004, 2006 ont installé l'ouverture du marché de l'électricité et du gaz et ont morcelé les groupes en isolant les réseaux.

Ce découpage des entreprises en filiales a contribué à augmenter les marges car l'entreprise verticale faisait une marge globale, maintenant chaque acteur veut donner une marge à 2 chiffres à ses actionnaires, ce au détriment de la facture du client, de la sécurité, du service public et des conditions de travail des salariés du secteur.

Même si l'obligation de séparation de propriété a été évitée, la 3^{ème} directive en rajoute encore sur l'indépendance des réseaux et le pouvoir du régulateur.

Le rapport Champsaur prévoit d'aller encore plus loin en livrant une partie de la production nucléaire d'EDF à ses concurrents et la loi NOME en préparation ne laisse pas augurer de bon auspices pour les usagers.

L'enseignement de la déréglementation et la concurrence est que nous sommes passé de monopoles publics à des oligopoles privés, capables d'imposer leur loi, de profiter (voire d'organiser) d'une pénurie très lucrative pour eux et d'organiser le recours aux énergies les mieux rémunérées sans qu'elles soient les plus efficaces.

Une concentration du secteur énergétique est à l'ordre du jour : seules quelques multinationales subsisteront. La fusion GDF-Suez a illustré brutalement cette recomposition en créant directement un concurrent à EDF. La fragilisation d'AREVA, les rumeurs sur la cessation d'actifs d'EDF, la situation du RTE entrent dans la même logique.

Les Russes et les Allemands annoncent la création d'un géant du nucléaire, GDF-Suez et Total sont prêts à s'investir, bref la guerre est déclarée et le fiasco d'ABOU DHABI vient confirmer le besoin de cohérence publique.

Le pôle public est une proposition crédible pour organiser la filière énergétique de façon rationnelle et ce en cohérence avec une politique claire décidée et suivie au sein d'une Agence européenne de l'énergie.